qu'à enlever les dix mille francs dépensés dans le gouffre qui en a déjà tant dévoré.

LANSELLES

Dans un précédent article nous signalons, que le Préfet du Nord, avait annulé le vote fait par le Conseil municipal d'une somme de 1200 francs destinée aux pauvres de la commune.

Cet article nous a valu une réplique du journal *La Croix*, qui en a tiré prétexte pour insulter le Préfet et certain parti du Nord, dont il est l'organe.

Pour le moment contentons-nous de prendre quelques détails et de rassurer ceux qui s'intéressent à la santé adopté par le maire de cette commune.

Comment se fait-il que les 1200 fr. votés en 1898 pour venir en aide aux pauvres, fonds devant être distribués par les soins d'une commission nommée lors du vote, ne l'aient pas été et que ce ne soit qu'en 1899. Après un deuxième vote? pour pareille somme qu'il y ait eu répartition?

Est-ce que les pauvres de 1899 n'étaient pas suffisamment nécessiteux ou dignes d'intérêt pour ne pas les faire bénéficier des 1200 francs votés en 1898, *ces mêmes personnes étant en part sur largesses municipales.*

La raison qui nous sera donnée, nous savons par avance qu'elle ne sera pas la vraie et pour éclairer le public, voilà en qui a eu lieu.

En 1898, le terrain électoral n'était pas en jeu, que les malheureux souffrent un peu plus, ou un peu moins, qu'importe à ce seigneur de Lanselles! Mais en 1899, il était temps de préparer ce terrain pour les prochaines élections municipales.

Qui fait, en l'occurrence, celui qui préside à la mairie? Il a obtenu de ses conseillers un vote de 1200 fr. pour venir en aide aux malheureux, mais contrairement à l'usage précédent, il n'a pas cru devoir demander à ceux-ci la nomination d'une commission pour affectuer la répartition de ces secours, il avait un autre but.

En sa qualité de Maire, et en l'absence d'une commission municipale, M. Dhalluin à lui même procédé à la distribution des subsides votés par le Conseil Municipal.

Il a pu y avoir confusion.

Cette façon de procéder a eu le résultat que nous connaissons, quantité de pauvres, amis, alliés, bonhommes, d'être l'objet des préférences intéressées du maire ont refusé d'accepter ces secours pouvant être à double sens.

D'autres personnes, dont la situation de fortune leur permet de subvenir aux besoins des leurs, ont encore fait à M. D. Hallaine, celui de refuser les secours pour lesquels ils étaient portés; en engageant celui-ci à secourir des misères plus nécessiteuses.

Toutes ces manœuvres ont eu pour résultat de faire arriver M. D'Hallaine, dernier de la liste.

Ceci est une leçon bien méritée.

Non content de cet insuccès, et voulant se remettre à flot, il obtient à nouveau en 1900, un vote pour une somme de 1200 fr. qui, cette fois, croyons-nous, eut été distribuée de façon plus impartiale: mais qu'arrive-t-il? Rien que à la Préfecture, bien renseignée voyant en 1898, un premier secours de 1200 fr. *pas distribué*, en 1899, une même somme distribuée, cette fois-ci, après les besoins de certaine cause. En 1900, le vote de somme égale, mais aux réserve stipulant des précautions dont sont entourés la répartition de ces secours. le Préfet du Nord, devait, à sa responsabilité et en toute équité annuler le vote ainsi par le Conseil municipal sous l'effet de la terreur inspirée par son président.

Des nouvelles en plutôt des faux amis, mal renseignés, osent critiquer la décision prise par M. le Préfet; ils sont pardonnables, car inconscients de leur devoir et de leur responsabilité, ils approuvent les aveugles, tout ce qu'il plaît à M. D'Hallaine de leur décréder.

Une preuve de cette inconscience, on de la peur qu'elle provoquent devant ce potentat.

Vendredi à 5 heures du soir, il y a eu réunion du Conseil municipal.

Par un article de jeudi dernier, ayant en connaissance de l'ordre du jour, nous avions essayé de mettre en garde les conseillers municipaux, temps perdu, il y en a rien dit, *aveugles, pauvres*, ils ont accepté et approuvé tout ce qui leur a été soumis, même l'éclairage électrique, sans aucune étude préliminaire. Lanselles n'a pas de maire à Roubaix.

Par un de ses trucs dont il a la spécialité, pour se réhabiliter et compromettre ses conseillers, et exigeant un rabais sérieux par son vote secret, il a fait voter à main levée l'acquisition d'un chemin public laissé depuis 15 ans à la charge de la commune. Il savait pertinemment qu'aucun des conseillers n'oserait se révolter contre son omnipotence, et qu'étant donnée la terreur qu'inspire cet homme défaste, pas un seul conseiller, n'eût voulu risquer sa situation pour discuter une aussi étrange proposition.

A notre avis et le Conseil municipal, en veine de générosité, désirait faire une faveur à l'horoire de Lanselles, n'était-il pas préférable de lui faire don de cette somme de huit cents francs, que d'employer des moyens détournés, parfois, couvrir des irrégularités.

Nous sommes en droit de supposer que M. le Préfet, avant d'approuver le vote du Conseil municipal, viendra éclaircir l'affaire, et qu'une annulation s'en suivra.

INTÉRIM.

P.S. — M. D'Hallaine, sentant le terrain céder tous lui, a eu recours pour défendre sa cause, bien mauvaise à tous égards, à certaines personne de notoriété. Cette ruse, qui a déversé la bile commune dans les colonnes du journal la *Croix*, édition de Tourcoing.

Nous nous réservons de reprendre une à une chacune des argumentations, et rira bien qui rira le dernier.

L...

MOUVAUX

Anciens militaires. — La commission administrative de la Section des « Anciens militaires » invite les soldats qui viennent de rentrer dans leurs foyers et qui désirent faire partie de la Section, de venir se faire inscrire au siège de la Société, aujourd'hui dimanche 25 novembre, à six heures du soir.

MARCQ-EN-BARŒUL

— Le trésorier de l'Harmonie des Amis-Réunis de Marcq-en-Barœul (Nord) ayant perceuvant la cotisation des membres honoraires a remis cette année à chacun d'eux un exemplaire des statuts de la société, encarté dans une belle couverture rouge. Beaucoup, même parmi les plus anciens, ignoraient jusqu'à l'existence de ces statuts et certains se disent avec raison : Si on nous connaît ce règlement, c'est qu'il a une importance à être connu. Font parfaitement.

Nous fûmes de ceux-là, et cette lecture nous a particulièrement intéressés. Elle nous a prouvé une fois de plus que les règlements de la Société Harmonie, ne sont pas, ses membres seuls, mais nous pouvons supposer les étrangers et certaines personnes, qui ne sont pas les moins intéressés, ne se doutent en rien, ne sont bien trouver cependant quand il s'agit d'exiger leurs cotisations, des sérieux chiffres, chiffres qu'il serait utile d'observer tout simplement les statuts de la société.

En effet, que la commune ne tenne dont nous parlons plus haut, nous voyons figurer en tête de la nomination administrative pour 1900 le nom d'un président et trois vice-présidents (deux parmi ceux bientôt le président Omnibus), dont l'un dernier à disparu et qu'il est inutile de nommer pas question. (Nous mettons les points sur les i s'il le faut).

Or, nous pouvons demander aux intéressés, tant membres actifs qu'honoraires, de lire attentivement *l'article 3 des statuts, et au secrétaire de l'harmonie*, à quelle époque il a convoqué spécialement pour cette nomination ou assemblée générale, ainsi qu'en l'effet d'être un président d'honneur.

Ne serait-ce pas réellement se moquer de tous, que laisser présider une fête de Sainte-Cécile par un personnage *imposé* peut être, mais non régulièrement cité conformément au règlement?

Un groupe de membres honoraires.

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Marcq-en-Barœul s'est réuni samedi soir, à 8 h. en session ordinaire de novembre.

La séance est ouverte à 8 h. 10, sous la présidence de M. Debuchy, maire.

17 conseillers sont présents.

M. Octave Mallet est élu secrétaire de la séance.

Sur l'invitation du Maire, le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé sans observation.

M. Debuchy propose alors au Conseil de voter les félicitations du garde Bonnet pour le sang-froid que cet agent a montré lors de la tentative de vol du coffre-fort de chez M. Catry.

Le Conseil s'associe à ce vœu. M. Delos demande qu'une somme soit allouée à chaque garde pour qu'ils puisse se munir des armes nécessaires à sa défense. Approuvé.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de remerciement des habitants des malheureuses victimes de la Branderie : Dupuyre et Vauhoutte.

Commission pour la revision des listes électorales. — Les membres de la dite commission seront vécus

Répartition des contributions pour 1901. — Les mêmes répartiteurs sont maintenus.

Gaz : Canalisation vers Mouvaux. — M. Debuchy donne quelque connaissance au conseil d'une lettre de la Compagnie du gaz. De cette lettre, il résulte que la Compagnie accepte la canalisation à la condition que, dans un nouveau contrat, de vingt années serait conclu entre la Compagnie et la commune.

M. Vanbeck demande le renvoi de la question à la commission des finances, pour plus amples renseignements. Adopté.

Eclairage de la rue du Buisson. — M. le maire fait connaître qu'une pétition vient de lui être adressée concernant l'éclairage de la rue du Buisson et d'autres rues de Rouges-Barres. Le conseil est de l'avis des pétitionnaires l'éclairage sera maintenu. M. Debuchy donne un conseil de faire poser une lanterne au chemin des vaches. Adopté.

Institut Pasteur. — Le Conseil vote une somme de 50 fr. destinée à l'Institut Pasteur de Lille.

Cours d'adultes. — M. Duparisse, instituteur au « Pont », ayant sollicité de la municipalité une subvention de 150 fr. à titre d'encouragement aux cours d'adultes.

Sur la proposition de M. Vanbeck, cette question est renvoyée à la commission scolaire.

M. Lemaire critique la société chorale des anciens élèves du Pont qui, dit-il, usent le gaz et le charbon de la commune pour leurs répétitions.

La société sera invitée à payer son chauffage et son éclairage *elle-même*.

Demande Ducouvrant. — M. Ducouvrant sollicite du Conseil une somme afin de couvrir les frais de transfert du corps de son fils décédé au régiment à Aire-sur-la-Lys. Une somme de 10 francs est votée.

Gymnastique dans les écoles. — La commission scolaire, à qui cette question avait été renvoyée, a décidé de demander au Conseil de partager la somme de 300 fr. entre tous les instituteurs de Marcq, à la condition que ces derniers enseigneront la gymnastique aux garçons de leurs élèves. — Le Conseil approuve cette décision.

Récompense aux élèves assidus. — Sur la proposition de la commission scolaire, cette question est renvoyée à la commission scolaire pour examen.

Crédits divers. — Une somme de 200 francs est votée pour dépenses imprévues. Une somme de 334 *francs est également votée pour secours aux* réservistes et territoriaux.

Cimetière. — M. Delerouère demande que le règlement soit examiné en réunion de commission, (adopté), pour le monument à élever aux victimes du Travail, un crucifix sera demandé à un architecte. Une concession de 3 m. sur 4 m. sera achetée.

Règlement de voirie. — Cette question est renvoyée à la Commission des travaux.

Vœux divers. — M. Duhoupeux émet le vœu qu'un marché soit créé à la place de Marcq.

2° Qu'un service de corbillards soit établi à Marcq-en-Barœul. Ces deux vœux sont renvoyés pour étude à la commission des finances.

M. Mallet émet un vœu tendant à mettre un terme à l'égoïsme des charbons. Ce vœu étant très long, nous le publierons demain.

La séance continue.

LANNOY

HEM

Convocation.—Les Anciens élèves de M. Monier, tous ceux qui ont fréquenté l'école de 1871, sont invités à assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 25 novembre, à 3 h. 1/2.

Rendez-vous chez M. Bonnet, Boulevard Boussemart.

Ordre du jour : Communication des décisions prises par le Comité organisateur de la fête du 2 décembre.

Le Comité compte sur la présence de tous les intéressés, le présent avis sert de convocation.

LILLE

Une grève possible. — Voici la lettre qui a été adressée à la date du 18 novembre à tous les entrepreneurs de Fives par le syndicat des charretiers :

« Monsieur,

Les ouvriers charretiers, travaillant chez vous, ont, par décision de la Bourse du Travail, fixé leur salaire à 0 fr. 60 l'heure, et ils ont décidé de vous soumettre la réclamation suivante.

A partir du lundi 26 novembre courant, le soussigné vous prie chaque charretier sera porté à 0 fr. 60 l'heure pour toutes les journées d'heure le dimanche, au lieu de 2f francs que nous avions précédemment.

Les charretiers demandent cette légère augmentation, c'est que depuis plus d'un an toutes les denrées et les marchandises ont beaucoup monté sur toutes les denrées dans une grande proportion, et que notre salaire actuel est devenu insuffisant pour élever notre famille.

Vous comprendrez également que le travail que nous faisons n'est pas assez régulier pour pouvoir nous en contenter de 2 francs à l'heure.

La moyenne de la journée est actuellement de 12 heures. Dans ce laps de temps chacun de nous fait charger et conduire 20.000 kilogs de charbon. Le salaire que nous réclamons n'est donc pas exagéré. Notre travail, vous le comprendrez est infiniment pénible.

Nous espérons, Monsieur, que vous examinerez notre situation, et que vous nous accorderez satisfaction.

Pour le Syndicat et par ordre.

P.S. — Vous comprendrez qu'il y a intérêt de part et d'autre, à ce que votre réponse soit adressée au siège du Syndicat, estaminet Henri Pinot, rue des Processions, n° 70 pour le jeudi 22 courant avant 8 heures du soir.

Il serait regrettable qu'un conflit surgisse entre vous et vos ouvriers. Si vous ne pouvez accorder satisfaction, ils se verraient obligés d'abandonner le travail à partir de ce jour-ci.

Le Syndicat espère que vous forez votre possible pour éviter tout conflit qui serait aussi préjudiciable aussi bien aux Patrons qu'aux ouvriers.

Pour le Syndicat et par ordre.

AU PALAIS

L'AFFAIRE JACQUEMONT

M. Delalé, juge d'instruction, a interrogé, hier, en présence de Me Brackers d'Hugo, le sieur Fatier, impliqué dans l'affaire Jacquemont à titre de complice. Le prévenu a été ensuite procédé à sa confrontation avec divers témoins.

Fatier persiste à nier qu'il ne soit porté à quelque violence. Il a été ensuite ramené dans sa cellule et nullement remis en liberté provisoire comme certains semblaient s'y attendre.

Agression nocturne. — M. Charles Moreau, démeurant rue des Oyes, 10, passait rue Nationale, dimanche dans la soirée de vendredi quand deux individus l'assaillirent et le rouèrent de coups.

M. Le Marurier, commissaire de police du 4e arrondissement, à qui il avait été porter plainte n'a pas tardé à mettre la main sur les auteurs de cette agression. Ceux-ci s'en défendent énergiquement, prétendant qu'il s'est au contraire, M. Moreau qui les a provoqués.

Une enquête est ouverte.

Une noyée. — Un soldat du 43e de ligne passait hier vers 8 heures du matin sur le pont Napoléon lorsqu'il aperçut flottant au fil de l'eau le cadavre d'une femme. A l'aide d'une perche il l'amena jusqu'au bord.

Par les soins de M. Questier, commissaire de police du 2e arrondissement, l'identité de la noyée a été établie. C'est une nommée Elodie Brasseur, femme Wyles Verschueren, rue Dantan, 46, disparue depuis le 10 novembre.

Cette femme était en proie depuis quelque temps à des humeurs noires.

Détournement de coupons. — La jeunesse instinctivement une affaire dans ce détournements de coupons. Trois cents francs de coupons ont été détachés par un voleur dans la maison de la banque Bernard et Rondelle, boulevard de la Liberté et ont couchés aux comptoirs de change Raquet et Lagasse, rue Nationale. Un jeune homme, Léon V... a été entendu hier au soir par M. Boilleault, chef de la sûreté.

Procès-verbaux. — M. Jérôme, commissaire de police du 5e arrondissement, a dressé procès-verbal à M. Dumoulin, Agé de 53 ans, boulangeur, demeurant rue de Juliers, 37, pour tromperie sur la quantité de marchandise vendue.

Les accidents. — Mme Clémence Cocheteux, 39 ans, rue Malpart, 39, passait hier matin rue des Jardins, lorsqu'elle reçut d'un ouvrier qui travaillait sur un toit un peu de tuile qui lui avait échappé des mains d'un ouvrier.

Mme Cocheteux a été blessée à la tête.

FINANCES

Paris, le 24 novembre 1900.

Le Bulletin financier ne nous est pas parvenu

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 24 novembre

Présidence de M. Martin, vice-président. — Assesseurs : MM. Bouillon et Hormancy. — Ministère public : M. Vandenbulcke.

Le vitriol. — Les femmes ont beaucoup trop fait parler d'elles ces temps derniers. Fatiguées d'être assassinées par leurs amants ou leurs maris, elles ont eru que c'était leur tour. Mais c'est un tour dangereux, et les crimes, qu'ils soient commis par les hommes ou par les femmes, se paient proportionnellement à la gravité des fautes.

Elisa Morteld, 19 ans, blanchisseuse de la Lille était amoureuse de Léonard Castelain, quand elle apprit que celui-ci avait noué des relations des plus intimes avec Léonie de Reyssel, 17 ans, débrayeuse ; des scènes du dernier relaisme s'étaient même produites devant témoins.

Le 5 novembre, vers 7 heures du soir, à la sortie de l'usine Wallaert, la fille Morteld s'approcha de sa rival et lui jeta un bol de vitriol à la figure.

Les blessures qui causèrent à la victime d'horribles souffrances, la laissent heureusement pas de graves conséquences.

Une partie du vitriol ayant rejaillit sur Joséphine Lemarquit, Elisa Morteld se jeta aux pieds de l'ouvrière pour lui demandant pardon. Quant à l'autre, elle montait la menace de la priver d'un père pour l'enfant qu'elle porte.

La fille Eliza a malheureusement été déjà condamnée à 10 jours pour coups et à 5 mois pour vol.

Après plaidoirie de Me Delesalle, la fille Eliza est condamnée à 3 mois de prison.

Un drame conjugal à Tourcoing. — Le ménage Pin, rue Carnot à Tourcoing, était loin de ne pas bouter. Déjà lorsque les deux habitaient Bruxelles, des querelles s'étaient élevées, et à ce qu'assure la femme, le mari avait abandonné le domicile conjugal pour venir vivre à Lille en concubinage. Elle avait même intenduit une action en divorce sur laquelle elle paraît, d'après après réconciliation.

Le ménage vint donc habiter Tourcoing, où le mari s'installa comme marchand de chaussures. Mais les querelles reprirent de plus belle au sujet de l'enfant naturel de la femme que Pin avait légitimé, mais qu'il ne fait pas le sien. Dit-il, l'enfant ayant été mis à la porte, la femme s'en alla, et vint quelque temps comme servante à Bruxelles.

Puis le ménage reprit ensemble.

Mais ne voulant plus la tolérer, ce fut une nouvelle série de scènes qui se produisirent jusqu'à ce qu'un jour, le 9 courant, Pin, poussé à bout, dimanche plus vive, Pin déclarant à sa femme qu'elle n'était plus rien chez lui, celui-ci rompu, et sans un mot tranchet, en porta un coup à son mari en pleine poitrine.

Le coup, à un centimètre près, était mortel. Il fut heureusement insignifiant.

Joséphine Berlappe, femme Pin, est bien notée. On lui reproche seulement de faire un peu mal, de fréquentes scènes de jalousie, lui reprochant d'entretenir des relations coupables.

Après plaidoirie de M. Duvillier, la femme Pin est condamnée à un an de prison avec application de la loi Bérenger.

Une escarmouche. — Les gardes de Wahagnies et d'Aitchies étaient sur les dents : les chasseurs qui leur étaient confiés étaient dévalisés chaque nuit par les braconniers.

Une nuit, vers 1 heure du matin, ils entendirent un coup de feu. Tous trois se dirigèrent de concert dans la direction du tir et surprirent un braconnier qui cherchait à se dissimuler et qui à leur approche fit feu de nouveau. Le chien des garde-chasses fut tué, et les plombs sifflèrent aux oreilles des gardes.

Aussitôt tous les trois firent feu à leur tour dans la direction du tyran d'agresseur. Il fut atteint au dos par des plombs et c'est grâce à cette circonstance que l'on reconnut en lui Victor Goossens, 26 ans, braconnier à Aitchies.

Goossens se défend d'avoir voulu atteindre les gardes et en donne pour preuve que puisqu'il tire en lièvre au jugé, il ne pouvait pas le toucher si trois.

Goossens est condamné à deux mois de prison avec sursis et quinze francs d'amende pour chasse sans permis.

AFFAIRES DIVERSES

Joséphine Dujardin, 2 mois — Charles Morel, 4 mois — Henri Vandenbulcke, 6 jours, exposition — Clémence Fruyent, vagabondage, 6 jours — Alphonse Meltier, tapageur et outre escroquerie 15 f. D... 1 an — Louis Lacouart, 25 ans, d'Armentières, rebellion, outrages, flagrant, ivresse, 2 mois 5 fr. — Pierre Castel, 43 ans, ouvrier de Lille, vol, 1 mois, vol d'un coq chez M. Honore Fentrice, cultivateur à Tourcoing, 3 mois — Théophile Vincke, 17 ans, ouvrier de ferme à Thumesnil, 3 mois, coups et pieds à Pierre Dekimpe, qui n'est cassé le pied en tombant — Etienne Dufour, 45 ans, exposition — Lille, vol, 4 mois — Henri Vandenabel, 15 ans et Arthur Hoybe, 14 ans, d'Armentières, mendicité, vagabondage, rassemblement public, 1 mois — Henri Lagier ivresse, 2 mois, 500 fr.

Maurice Roguer, 17 ans, de Lille, vol, 1 mois, sursis — Marcel-Auguste Charlotte et Heldesmard, de Lille, vol et complicité, 2 mois — Louis Lecomte, 30 ans, de Tourcoing, rébellion, outrages, ivresse, 15 jours, 5 f. — Henri Lamperi, de Tourcoing, outrages, ivresse, 6 jours sursis, 5 fr. — Augustin Verstraete, de Lomprez, vagabondage, 10 jours ou 3 h., 6 mois, sursis, 25 fr. — Henri Soutart de Roubaux, vol, 25 fr. — Pauline Crotens, veuve Clarisse, cabaretière à Tourcoing, détournement d'objet saisis, 6 jours, sursis — Jules Pauquant, de Wattrelos, *bris, 1 mois, défaut.*

LA GRANDE MAISON

15, rue Faidherbe, LILLE

GRAND PRIX

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

POUR SES

Vêtements d'Hommes et d'Enfants

RENOMMÉS PAR LEUR QUALITÉ, LEUR FINI

LEUR BONNE COUPE ET LEURS PRIX RÉDUITS

Au lieu de ces Mixtures étranges

qui sont offertes au public avec des réclames tapageuses, sous le titre d'APÉRITIF, ne consommez que l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et vous ne tarderez pas à en ressentir les effets toniques et bienfaisants.

Il est, d'ailleurs, uniquement recommandé par le corps médical.

Dans tous les cafés, les bons estaminets, les principales épiceries et chez les entrepositaires.

Exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES *sur la bouteille.*

TRIBUNE PUBLIQUE

Tourcoing, le 24 novembre 1900,

Monsieur le Rédacteur du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

J'ai recours à votre obligeance habituelle pour publier les quelques réflexions suivantes qui ont trait à l'affaire Plouvier, mise en délibéré par le tribunal de simple police.

M. Plouvier, brasseur et grand propriétaire, en notre ville, était souriant jeudi dernier en simple police, pour infraction à l'article 27 du règlement de voirie. Pour se disculper, M. Plouvier a cru adroit d'essayer de faire croire que notre regretté maire, M. Hassebroucq, l'avait autorisé à passer par dessus le règlement; et pour donner de la vraisemblance à son *allégation*, il imagine de faire assigner comme témoin MM. Masure-Six et Sémlar, anciens adjoints au maire. Ces Messieurs, qui sont la loyauté même, déclarèrent qu'ils ne se souvenaient nullement de cet engagement. — Ils ne se souvenaient pas et pour cause.

J'affirme, moi, que cet engagement n'a jamais été pris par le regretté M. Hassebroucq. En voici la preuve :

Le 3 janvier 1899, me trouvant, en compagnie de mon col-logue Henri Lefebvre, dans le cabinet du maire, je portais à la connaissance de celui-ci, qu'un de mes voisins s'était déchiré la main à ces entrepreneurs occasionnés à la rue Pasteur, ce qui lui avait occasionné une perte de travail de 8 jours. Voici la réponse que me fit M. le maire : « J'ignorais, M. Lonjon, qu'il y est en plaine ville, des terrains clôturés de cette façon; je serrai le directeur de la voirie et soyez assuré que je saurai faire respecter notre règlement aussi bien par M. Plouvier que par qui que soit. »

A la suite de cette entrevue, M. Plouvier a été mis en demeure de clôturer ses terrains par une palissade. Le 13 octobre 1899, il a été condamné pour ne l'avoir fait; il l'a encore été le 5 janvier 1899, pour le même motif. — Et notons qu'il s'agissait toujours des terrains situés entre les rues Pasteur, Condorcet, de la Malcone et de la Belle-Vue.

Combien le témoignage de M. Hassebroucq est plus précieux à ces différentes époques ! Mais.... on ne l'a pas invoqué.

Allons M. Plouvier, vous êtes riches ; il y a beaucoup de malheureux sans ouvrage ; conformez-vous au règlement cela vous permettra d'en occuper quelques uns. Ce sera une action dont votre Dieu vous tiendra compte, sans compter que Dame Justice vous laissera vivre en paix par la suite.

Ainsi soit-il.

Ch. LONJAN,
Conseiller municipal.

IMPERMÉABLES

PNEUMATIQUES

Tuyaux d'Arrosage

CAOUTCHOUC

Industriel

HALLUIN, en face du bureau de Douanes.

MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC

J. De la Royère fils

INGÉNIEUR

BOULANGERIE-PATISSERIE PARISIENNE

Maison Cliquet

Fondée en 1775

Henri SEYS, Successeur

7 bis, Rue St-Georges, ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE PAINS DE LUXE

Gâteaux fins — Entremets variés — Glaces et Sorbets

Pâtés chauds et froids

VOL AU VENT GARNIS RIS DE VEAU

Tous les Vendredis et Jours maigres :

VOL AU VENT AUX CREVETTES

FOURS CONTINUS

7 cuissons par jour. — Service à domicile

MALADIES de l'ESTOMAC — Poudre digestive du Docteur Herlier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, **Roubaix.**

L'ESTOMAC

Le Journal " Le MÉDECIN de l'ESTOMAC " est envoyé gratuitement à quiconque en fait demande au Directeur, 108, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS.

Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy

— Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 8 heures.

COMPAGNIE FINANCIÈRE

Belge-Française

(BELFRANCE)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs

BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES, PARIS, ROUBAIX, TOURCOING, HAUTMONT, VALENCIENNES, LENS, COMPIÈGNE, SAINT-AMAND, HALLUIN, MONTDIDIER, DOULLENS, DENAIN, BETTRYSE, CREIL, ORCHIES, CALAIS, AVESNES, ANZIN, BRUAY, AMIENS, SAINT-POL, SOMAIN, ARRAS, BOULOGNE, ABBEVILLE, CAMBRAI, HÉNIN-LIETARD, BAZEBROUX, DOUAI, SAINT-OMER, WORMHOUDT, DUNKERQUE, LA BASSÉE.

La Compagnie Financière Belge-Française (BELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes courants, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 84, LILLE

Le gérant : Ad LECLERCQ.

BOURSES ET MARCHÉS — SPECTACLES ET CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

La journée du dimanche à Roubaix

Mairie. — Les bureaux sont fermés. L'Etat-civil est ouvert jusque midi. — Consultations judiciaires de 9 heures à midi.

Bibliothèque — Ecole Nationale, entrée rue de l'Hermitage, 5, ouverte de 11 heures à 1 heure.

Caisse d'épargne. — Caisse postale à tous les bureaux de poste, ouverture jusqu'à une heure. Caisse d'épargne de Roubaix, 9, rue du Château, ouverte pour les dépôts de 9 h. 1/2 à 11 h. du matin ; pour les remboursements à 11 h. 1/2.

Bal — A 8 heures, salle Dominique.

Théâtre de Roubaix. — A 8 heures : *Les Deux Gosses*, grand drame et *L'Amour mouillé*, opéra-comique.

Hippodrome-Théâtre. — A 8 heures en matinée : *Les Cloches de Corneville*, opéra-comique.

AU DEHORS

Théâtre de Tourcoing. — A 7 h. 1/2, *Manon*, opéra.

Théâtre de Lille. — A 5 h. 1/2 : *Mireille et Le Tour du Monde d'un Gamin de Paris.*

Vélodrome Lillois. — A 2 h. 1/2, match de foot-ball.

Tourcoing. — Lutte à 4 h. chez Lesourge, 11, rue Saint-Jacques.

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Théâtre de Roubaix. (Rue rue Archimède et Richard-Lenoir). Direction : Louis Couvreur. — Bureau à 6 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

Dimanche 25 novembre 1900, la plus grand succès du moment :

LES DEUX GOSSES

Drame en grand spectacle en 8 parties, 9 actes et 12 tableaux, par Pierre Decourcelle.

L'AMOUR MOUILLÉ

opéra-comique en 3 actes de MM. Chivot et Duru. — Musique de M. Varney.

Ordre du spectacle : Les Deux Gosses. — L'Amour mouillé.

VILLE DE TOURCOING

Théâtre de Tourcoing. — Direction Alexandre Gli (7e année). — Dimanche 25 novembre 1900. A 7 h. 1/2.

Soirée de gala, pour la première fois à Tourcoing

MANON

opéra en 5 actes et 6 tableaux, de Meilhac et Gillos, musique de Massenet.

Tableaux : L'hotellerie d'Amiens — La chambre de Manon et des Grieux — Le Cours la Reine — Le Parloir du Saint-Sulpice — Le Grand Théâtre Vénitien — La route du Havre.

Entrée du foyer régulièrement suspendue.

Location au théâtre à partir de jeudi. — La salle sera chauffée.

Musique Municipale. — Dimanche 25 novembre, à 3 heures : *Concert dans le cour d'honneur de l'Hôtel de Ville.*

PROGRAMME :

Première partie

1° Les Musiques municipales : a) Danse macabre, Saint-Saens — b) Marche de Nanon, Ganne — c) Ma Mamie, Lee — Les Conservatoires de Paris.

2° Mlle Lily Wyns : a) Air de Lakmé, Delibes — b) Sylvie, Gounod — c) Les Cloches de Corneville, Planquette.

3° Mlle Lily Wyns et les Musiques municipales : a) Fantaisie sur Lakmé, Delibes — b) Le Rêve, Bizet — c) Le Rêve, Massenet — d) Le Rêve, Gounod — e) Le Rêve, Ganne.

4° Mlle Alice Cléry : Chanson Louis XV : a) La Bergère de Trianon, Sudetti — b) C'est mon ami (en costume de l'époque), Roinis Marie-Antoinette — c) Verlaine, Wekerlin.

5° M. Toste : Les Ingrats.

6° Mlle Alice Cléry et M. A. Béchade : a) La Dante, duo, Benjamin Godard — b) Xaviera, chanson de la grève, Th. Dubois.

Deuxième partie

1° La musique municipale : Faust, grande fantaisie, Gounod.

2° Mlle Diane de Wyn : a) Rose d'Avril, avec accompagnement de violon (M. Georges Magnet), Campana — b) Noël d'Enfant, R. Dell'Acqua.

3° Mlle Alice Cléry : a) Aveu, de la Prophète, Meyerbeer — b) Au clair de Lune, Mariniez.

4° M. Béchade : Lolème, Léo Delibes.

5° M. Toste : a) Le Rêve, Bizet — b) Le Marchand de bric-à-brac — c) Les On-Dit.

6° Mlle Alice Cléry et M. Béchade : Silence, duo, Campana.

Le piano sera tenu par M. Paul Magar, professeur.

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. Deberdemie — Bureaux : 5 h. 1/2. — Rideau : 8 h. 1/2.

Dimanche 25 novembre, représentation extraordinaire : *Mireille et Le Tour du Monde d'un Gamin de Paris.*

A l'étude : **Thaïs**, opéra. — **Le Porteur aux Halles**, drame nouveau. — **La Cuisette ou l'amorcelé conjugale**, vaudeville.

CONVOCATIONS

Hem. — Les Anciens élèves de M. Monier, c'est-à-dire tous ceux qui ont fréquenté l'école depuis 1871, sont invités à assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 25 novembre, à 3 h. 1/2. Rendez-vous chez M. Bonnet, Boulevard Boussemart.

Ordre du jour : Communication des décisions prises par le comité organisateur de la fête du 2 décembre. — Dernières dispositions à prendre.

Le Comité compte sur la présence de tous les intéressés. Le présent avis sert de convocation.

Etat Civil de Roubaix

Du 24 novembre

Naissances. — Charles Dykers, rue Solférino, 16 — Marie Delaugke, rue de Lannoy, 150 — Eugène Delaisle, rue Blanchemaille — Flore Dereeper, rue de Lannoy, 70 — Henri Dumortier, rue Bernard-Palissy, 1 — Zoé Horent, rue Berthelot, 5 — *Clément Leroupy, rue Gairani, 48* — Emile Deefontaine, route de Lens, maisons Tiers, 1.

Décès. — Pierre Rousseau, 67 ans, rue de la Potennerie, cour Courbet — Adolphe Vincent, 61 ans, rue de l'Epeule, 168.

Mort-nés. 0.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 24 novembre

Naissances. — Recolin Eugène, rue du Calvaire cour Leroux, 4 — Lebèvre Robert, rue d'Anvers, 128 — Delabarre Marguerite, rue Pasteur, 24 — Delplanque Germaine, à la Maternité — Prévost, Hélène, à la Maternité.

Décès. — Dumortier Auguste, 78 ans, sans profession, rue St-Joseph, 12 — Dejaegher Théodore, 1 an, rue Fin-de-la-Guerre — Vanhove Jules, 10 — Vasmont, Augustin, 38 ans, mécanicien, rue Saint-Louis, 64 — Strobbe Elise, 1 mois, rue de Mouvaux, 7 — Capelle Léon, 5 ans, rue de Mouvaux, 37 — Duchamp Louis, 72 ans, rue Jean-Bart, 18.

Etat-Civil de Croix

Du 24 novembre

Naissances. — Vandergnochen, Berthe, 5, rue Jacquard — Vanwassenhove, J.-B., rue des Ogiers.

Décès. — Cieffe, Henri, 1 mois 1/2, 32, rue du Tilleul.

Mariages. — Bétry : Marie Henri, 22 ans, boulanger à Lille et Colinet Louisiane, 21 ans, ouvrière, rue de la Longue Haie — Alfred, 21 ans, employé de commerce à Croix et Thoréel Mathilde, 20 ans, couturière à Croix — Derbandrinzhien, 49 ans, sprrétaire à Croix et Clarisse Marie, 26 ans, couturière à Roubaix — Bargeraux Ernest, 25 ans, apprêteur à Croix et Vandeputte Sévrie, 19 ans, soigneuse à Croix.

Etat-civil de Wasquehal

Du 24 novembre

Naissances. — Marie-Louise Castelain, place de la République — Fernand Dobie, rue de la Mesure.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

du 24 novembre 1900

COTE OFFICIELLE DES PEIGNÉS

(Cours établis sur la moyenne des prix vendus)

Type unique

TERME	COURANT Cote préc.	COURANT Cote jour.	ANCIEN Cote préc.	ANCIEN Cote jour.	Fin courant Cote préc.	Fin courant Cote jour.
Novembre	3.80	3.825	» »	» »	» »	» »
Décembre	3.80	3.825	» »	» »	» »	» »
Janvier 1901	3.825	3.85	» »	» »	» »	» »
Février	3.85	3.875	» »	» »	» »	» »
Mars	3.875	3.90	» »	» »	» »	» »